

COMMUNE DE BELZ (Morbihan)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Bruno GOASMAT, Maire

PRESENTS : Hervé LE GLOAHEC, Yves TILLAUT, Daniel LE CARRER, Catherine LE GLOANIC, Jacqueline LUCAS, Patricia BARACH, Jacques POEDRAS, Christiane LETOURNEUX, Brigitte LE CALVE, Valérie BOSCHER, Eric LE FORMAL, Jacqueline JOLLIVET, Isabelle BREBANT, Thierry PHILIPPE, Pierre LE MIGNANT, Christophe EPARDAUD, Brigitte LE RUNIGO, Philippe REMOND

PROCURATION : Philippe LE MIGNANT donne pouvoir à Hervé LE GLOAHEC

ABSENTS : Erwan GUILLAS, Brigitte BADIOU

Secrétaire de séance : Valérie BOSCHER

Le PV du Conseil Municipal du 31 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-10

Vu l'arrêté municipal du 20 septembre 2013 prescrivant l'ouverture à enquête publique relative au projet de plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales qui s'est déroulée du 9 octobre au 9 novembre 2013

Il est fait présentation au Conseil du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, émettant un avis favorable sur ce dossier.

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement des eaux pluviales, tel qu'il a été présenté au Conseil Municipal, est conforme à la révision du PLU de la commune de BELZ et est donc prêt à être approuvé,

Le Conseil, à l'unanimité :

- ⇒ ***approuve le plan de zonage et la notice associés relatifs à l'assainissement des eaux pluviales de la commune de BELZ annexé au PLU,***
- ⇒ ***autorise le Maire à accomplir les formalités d'affichage en mairie, conformément aux articles R 123-10 et R 123-12 du code de l'urbanisme, durant un mois et d'une mention dans deux journaux,***
- ⇒ ***précise que ce plan de zonage sera mis à disposition du public en mairie de BELZ***

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

le 4 mars 2014

Le Maire, Bruno GOASMAT

Délibération N° 2014-02-009

